

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS
DU CONSEIL DE LA COMMUNAUTE DE COMMUNES
DE LA VALLÉE DE L'ARIÈGE
HAUTE-GARONNE**

N° 88/2016

OBJET : Convention entre la ville d'Auterive et la Communauté de Communes de la Vallée de l'Ariège : remboursement des frais d'études et de travaux concernant le dévoiement et la dépose d'un collecteur EU/EV privé ZI la Pradelle et de création d'une nouvelle antenne de substitution afin de raccorder les bâtiments existants concernés.

L'an deux mille seize et le 04 octobre à 20h30

Le Conseil de la Communauté de Communes, de la Vallée de l'Ariège dûment convoqué en date du 25 septembre 2016, s'est réuni en session ordinaire, à la salle du conseil communautaire du siège de la Communauté de Communes de la Vallée de l'Ariège, sous la présidence de Monsieur BAURENS Serge.

PRESENTS : M. PACHER René, M. PEREZ Alain, Mme TEISSIER Joëlle, M. ONEDA Daniel, M. MAGGIOLO Serge, Mme BARRE Nadine, M. AZEMA René, Mme TENSA Danielle, M. CHENIN Jean, Mme HENDRICK Pierrette, M. REMY Jean-Louis, Mme COURBIERES Monique, M. VINCINI Sébastien, M. LACAMPAGNE Patrick, M. RELUN André, M. MESPLIE Hubert, M. GRANGE Régis, M.ZDAN Michel, M. LORRAIN Jean Luc, M. RIVELLA Alain, Mme FIGUEROA Anne, M. VESELY Guy, M. GODEFROY Julien, M. CAZAJUS Joël, M. VANDEN BIL Marc, M. CAILLAT Pierre Yves, M. PASQUET Wilfrid, M. COUZIER Jean Jacques, M. BAURENS Serge, M. MONIER Catherine, M. DIDIER Claude, Mme WATREMETZ Marie Anne, M. BLANC Jean-Claude, M. BONCOURRE Thierry.

POUVOIRS : Mme BOUTILLIER Sylvie à Mme BARRE Nadine

ABSENTS EXCUSES : M. SIRABELLA Roger, Mme CLAMAGIRAND Marie, M. DELCASSE Jean, Mme ARRAZILS Marie Christine, M. POURRINET Jacques,

ABSENTS NON EXCUSES : M. ADER Jean Jacques, M. GILABERT Nicolas

lesquels forment la majorité des membres en exercice.

Monsieur CHENIN Jean été nommé secrétaire de séance

Le projet de construction du nouveau bâtiment de la gendarmerie, ZI La pradelle, voie de la Pradelle sur la commune d'AUTERIVE, implique (au vu des contraintes imposées par la gendarmerie qui ne tolère aucune servitude de réseaux) le dévoiement ou l'abandon de la canalisation des Eaux Usées privée située sur l'emprise du projet.

Monsieur le Président indique que la CCVA en qualité de gestionnaire du réseau d'assainissement public EU/EV situé sur son territoire a été sollicitée par la Ville d'Auterive, par courrier en date du 20 juin 2016, afin d'étudier et de réaliser les travaux de dévoiement de la canalisation existante. Ces travaux, hors Schéma Directeur d'Assainissement Intercommunal (2014-2024), restent à la charge de la ville d'Auterive dès lors qu'ils ne sont pas réalisés dans l'intérêt du domaine public.

Ainsi, lors du Conseil communautaire du 11 juillet 2016, la CCVA a décidé d'étudier d'ici la fin de l'année 2016 les modalités techniques de dévoiement de ce réseau afin de pouvoir réaliser les travaux avant mai 2017.

Monsieur le Président indique que le coût de maîtrise d'œuvre nécessaire à l'étude s'élève à 4300 € HT (Cf devis en annexe) et le coût estimatif des travaux à réaliser s'élève à 40 264,95 € HT.

La convention proposée a pour objet de définir les modalités de remboursement des études et travaux d'assainissement EU/EV réalisés sous maîtrise d'ouvrage CCVA à la demande de la Ville d'Auterive car ceux-ci sont entièrement liés à la construction du nouveau bâtiment de la Gendarmerie.

Considérant l'exposé ci-dessus, le conseil communautaire, à l'unanimité :

- **Valide** la convention jointe en annexe de la présente délibération, entre la ville d'Auterive et la Communauté de Communes de la Vallée de l'Ariège pour le remboursement des frais d'études et de travaux concernant le dévoiement et la dépose d'un collecteur EU/EV privé ZI la Pradelle et de création d'une nouvelle antenne de substitution afin de raccorder les bâtiments existants concernés,
- **Autorise** Monsieur le président à signer cette convention,
- **Mandate** ce dernier à l'effet d'engager l'ensemble des formalités administratives nécessaires.
- **S'engage** à inscrire au budget prévisionnel 2017 le coût de maîtrise d'œuvre et des travaux correspondants (hors SDA).

Fait et délibéré à la salle du Conseil Communautaire du siège de la Communauté de Communes de la Vallée de l'Ariège, les jours, mois et an que dessus.

Au registre sont les signatures. Pour copie conforme.

Le Président,
Serge BAURENS